## Synthèse

La société STI-France est une entreprise de traitement de surface spécialisée dans l'opération de chromage. Le samedi 30 janvier 2021, elle est à l'arrêt pour le week-end. Les deux derniers salariés du site ont quitté les lieux à 2h30 le samedi matin. A 16h06, un automobiliste appelle les services d'incendie et de secours pour signaler un dégagement anormal de fumée depuis le bâtiment de la société. La première équipe du service d'incendie et de secours arrivée sur les lieux constate que le bâtiment est entièrement rempli de fumées noires qui empêchent de pénétrer à l'intérieur. L'incendie est déjà important.

Le service d'incendie et de secours mettra environ 8 heures pour éteindre l'incendie principal au cours duquel l'ensemble des installations et des équipements de la société va être détruit.

Le directeur du bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels (BEA-RI) prend la décision le 2 février d'ouvrir une enquête en raison de l'importance de l'incendie et de la remontée au cours des semaines qui ont précédé l'accident de la société STI France, de plusieurs incendies impliquant des entreprises exerçant une activité de traitement de surface. Nous mentionnerons pour rappel l'incendie d'Airbus Hélicoptère à Marignane qui a également fait l'objet d'une enquête.

L'incendie s'est déclaré dans l'atelier de production au niveau des lignes de traitement de surface. Si l'enquête n'a pas permis d'identifier la cause précise de l'incendie, les informations collectées ont toutefois permis d'identifier l'existence de défauts au niveau de l'installation électrique pouvant être à l'origine d'un départ de feu. Une fois démarré, le feu a pu trouver dans l'environnement des cuves, le potentiel calorifique suffisant pour se développer jusqu'à l'embrasement généralisé du bâtiment (système de captation et de traitement des vapeurs, cuve, ...).

L'activité de traitement de surface est réglementée principalement en raison des émissions ou des rejets polluants qu'elle peut produire. Néanmoins, l'examen de l'accidentologie en matière d'incendies des coûts induits et des possibles conséquences environnementales et sanitaires de ces incendies, implique une prise de conscience en interne au groupe STI France, mais également, de manière plus générale, au niveau de la profession, sur l'importance du risque incendie et sur la nécessité de capitaliser les enseignements de sécurité issus de l'examen de ces accidents pour faire baisser la vulnérabilité des sites industriels dans ce domaine. A cet effet, le BEA-RI tire de cet événement plusieurs enseignements de sécurité en matière d'entretien et de contrôle des installations électriques, de détection et d'alerte, de désenfumage et d'asservissement de l'aspiration des vapeurs à la détection incendie.

Outre ces enseignements de sécurité, le BEA-RI recommande :

A l'exploitant, dans le cadre de la reconstruction du site :

- Renforcer le dispositif de détection et de transmission de l'alerte en recourant à un système qui permette l'intervention d'un personnel formé et l'alerte des services de secours publics y compris en l'absence de personnel sur le site.
- Etudier la faisabilité technico-économique de réduire le potentiel calorifique présent au sein de la halle de production et, en cas d'impossibilité, étudier la possibilité de doter le site de moyens d'extinction automatique,
- Renforcer les moyens de désenfumage en reprenant a minima les objectifs de désenfumage prévu pour les installations nouvelles relevant du régime de l'enregistrement.

## Au pouvoir réglementaire :

 Préciser et renforcer les exigences en matière de protection contre l'incendie en ce qui concerne en particulier la détection et le désenfumage des installations soumises à autorisation ainsi que la nature du contrôle des installations électriques situées à proximité des chaines de traitement.

